

Communiqué de presse

Lausanne, le 25 novembre 2020

Avec la gauche lausannoise, ce n'est pas Noël ! **Refus que la Ville étudie une ouverture quelques dimanches**

Ni une pétition de petits commerces lausannois, soutenue par la Société coopérative des Commerçants Lausannois (SCCL), ni la situation dramatique liée au Covid n'ont eu raison du dogmatisme de la majorité du Conseil communal. La résolution de Florence Bettschart-Narbel, demandant que les petits commerces, sans personnel, puissent ouvrir quelques dimanches avant Noël, sur une base volontaire et dans le respect des règles du droit du travail, a été sèchement rejetée.

Compte tenu de la crise, cette mesure exceptionnelle aurait pourtant permis d'offrir une bouffée d'oxygène aux commerçants que la gauche prétend hypocritement défendre. Outre les rentrées financières qu'elle aurait apportées, cette mesure aurait facilité l'étalement des achats de fin d'année pour les consommateurs. Elle aurait évité la distorsion de concurrence avec d'autres villes le permettant. Enfin, cela aurait été un bon moyen d'encourager les consommateurs à consommer local – un autre cheval de bataille de la gauche –, plutôt que de passer leur dimanche devant leurs ordinateurs à faire leurs courses en ligne.

Mue par une approche syndicale à courte vue, la majorité de gauche de la Ville n'a pas voulu entendre cette réalité. Pire, elle s'évertue à ne pas écouter les commerçants en leur refusant de travailler, quand bien-même ils le demandent. Venir en aide à l'économie en distribuant de l'argent c'est bien et c'est facile, la laisser travailler c'est mieux. D'une mauvaise foi crasse, la gauche a également prétendu que l'urgence du Covid n'était pas un argument, elle qui profite de cette crise pour dessiner des pistes cyclables à hue et dia ou pour décréter des zones 30km/h.

Alors que d'autres villes, comme Montreux, ont intégré cela dans leur règlement, la Ville prétend encore que cette mesure dépend du droit cantonal. Il apparaît qu'elle pourrait au moins réfléchir à user du droit qui lui est accordé par l'art. 12 al. 4 du Règlement sur les heures d'ouverture et de fermeture des magasins, qui lui permet d'octroyer des exceptions lors de motif d'intérêt public.

Sourde aux appels des commerçants, la gauche ferme aussi les yeux sur le fait que beaucoup de Lausannois se rendront à Montreux ou à Berne lors des dimanches avant Noël.

Pour tous renseignements complémentaires:

Florence Bettschart-Narbel, conseillère communale et députée, 076 347 08 87

Philippe Miauton, président PLR Lausanne et conseiller communal, 079 277 68 41